



Mémoire : La victimisation et les perceptions à l'égard de la sécurité dans les collectivités éloignées

*Présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des
communes*

9 mai 2022

Présenté par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

INTRODUCTION

Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), une division de Statistique Canada, est chargé de fournir des renseignements à la communauté juridique et au public sur la nature et l'ampleur du crime et de la victimisation et sur l'administration de la justice pénale et civile au Canada. La gouvernance pour la production de cette information, par l'intermédiaire de la collecte de données nationales et de l'établissement de rapports, est assurée par l'Entreprise nationale relative à la statistique juridique (ENRSJ). L'ENRSJ est une collaboration entre les sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique au Canada et le statisticien en chef du Canada.

Le présent mémoire est soumis au Comité permanent de la condition féminine dans le cadre de son étude sur l'exploitation des ressources et la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, qui répond aux appels à la justice 13.4 et 13.5 du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

L'information présentée dans ce mémoire repose sur des données autodéclarées recueillies dans le cadre de deux enquêtes auprès des ménages, à savoir l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) et l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), avec une analyse de l'indice d'éloignement. À l'heure actuelle, les services de police ne déclarent pas l'identité autochtone des auteurs présumés et des victimes dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), l'enquête qui sert à produire des statistiques sur les crimes déclarés par la police. Reconnaissant la nécessité cruciale de recueillir ces données, Statistique Canada collabore avec l'Association canadienne des chefs de police pour recueillir ces données dans le cadre du Programme DUC, bien que la collecte ne soit pas encore entamée. Par conséquent, les statistiques relatives à la victimisation des femmes autochtones déclarée par la police ne sont pas disponibles.

De plus, en raison de la taille limitée des échantillons, il n'est pas possible de cartographier les données autodéclarées tirées de l'ESEPP et de l'ESG pour des niveaux géographiques inférieurs, y compris les sites d'extraction de ressources. Pour cette raison, le mémoire traite de manière plus générale de la victimisation des femmes et des filles dans les collectivités éloignées, ainsi que des perceptions à l'égard de la criminalité et de la sécurité dans les régions éloignées, y compris une analyse portant sur les femmes autochtones.

La mesure de l'éloignement

Le Canada est un vaste pays dont la population n'est pas répartie également. Dans le passé, les classifications « urbaines » et « rurales » ont été appliquées aux collectivités canadiennes dans le but de comprendre en quoi les expériences de leurs résidents peuvent différer les unes des autres. Ces concepts sont fondés sur des mesures de la densité de la population ou des débits de la migration quotidienne entre les collectivités (Statistique Canada, 2016a; Statistique Canada, 2016b)

L'élaboration de l'indice d'éloignement de Statistique Canada visait à combler cette lacune. L'élaboration de l'indice a nécessité l'utilisation de sources d'information bien établies, comme le Recensement de la population, couplé à des données accessibles à partir de plateformes plus récentes, comme Google Maps (Alasia et autres, 2017). L'indice a d'abord été fondé sur la proximité des régions par rapport aux foyers d'activité économique et aux agglomérations, facteur auquel ont ensuite été ajoutés les concepts clés liés à l'accessibilité. Par exemple, pour cerner la véritable mesure de

l'accessibilité d'un service, les coûts associés à son déplacement ont été pris en compte. La prise en compte des coûts se révèle particulièrement importante lorsque l'on tient compte du fait que certaines collectivités au Canada ne sont accessibles que par avion, ou par la route en fonction de la saison. L'indice qui en résulte attribue une valeur numérique à chaque subdivision de recensement (SDR) au Canada; la valeur représente l'éloignement relatif de cette SDR et reflète la facilité relative avec laquelle les résidents de cette SDR peuvent accéder aux services. Ces valeurs d'éloignement peuvent ensuite être regroupées en cinq catégories (régions facilement accessibles, accessibles, moins accessibles, éloignées et très éloignées), lesquelles représentent un continuum qui saisit l'accessibilité des services dans ces types de régions (Subedi et autres, 2020).

L'analyse présentée dans ce mémoire intègre l'indice d'éloignement aux données de victimisation autodéclarées, y compris celles de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) et de l'Enquête sociale générale sur la sécurité – Victimisation) (ESG), afin de décrire les expériences de violence et les perceptions à l'égard de la sécurité chez les femmes vivant dans les régions éloignées du Canada. Comme les populations des régions éloignées du Canada sont petites, l'échantillon composé des résidents de ces régions ayant été sondés dans le cadre de l'ESEPP est également petit. Pour cette raison, les plus petites catégories (régions éloignées et très éloignées) ont été combinées, tout comme les catégories « régions accessibles » et « régions facilement accessibles ». Tout au long de cette analyse, le terme « régions éloignées » désigne les régions éloignées et très éloignées, alors que le terme « régions accessibles » désigne les régions accessibles et facilement accessibles. Aux fins de l'étude propre au Comité, il est utile d'avoir une compréhension de l'éloignement, car les régions d'où sont extraites les ressources sont situées, pour la plupart, dans des régions éloignées du pays, y compris dans les territoires et les régions nordiques des provinces.

RÉSULTATS

Caractéristiques des femmes vivant dans les collectivités éloignées et facteurs de risque associés à la victimisation

Depuis l'élaboration de l'indice canadien d'éloignement en 2017, il a été utilisé dans le cadre de plusieurs études pour examiner divers aspects de la vie dans les régions éloignées. Selon les données du Recensement de la population de 2016, 4,6 % des femmes et des filles au Canada résidaient dans des régions éloignées (Leclerc, 2021). Des données supplémentaires provenant du recensement fournissent plus de renseignements sur les profils sociodémographiques des femmes dans ces régions. Par exemple, l'âge médian des femmes vivant dans les régions éloignées (44,7 ans) est plus élevé que l'âge médian pour l'ensemble du Canada (41,6 ans), mais dans les régions très éloignées, leur âge médian est considérablement plus bas (31,0 ans). D'autres études ont révélé que la composition de la famille, le niveau de scolarité, les niveaux d'activité physique et la mortalité des femmes varient en fonction de l'éloignement relatif de leur lieu de résidence (Leclerc, 2022; Leclerc, 2021; Mardare Amini, 2022).

Au chapitre de l'identité autochtone, de l'appartenance à une minorité visible et du statut d'immigrant, les données du recensement montrent également en quoi le profil des femmes qui vivent dans les régions éloignées diffère de celui des femmes qui résident dans les régions accessibles (Leclerc, 2021). Les données de l'ESEPP révèlent comment certaines caractéristiques sociodémographiques peuvent être liées à la façon dont les femmes vivant dans les régions éloignées sont victimes de violence.

Les femmes autochtones sont aussi susceptibles d'être victimes de violence dans les régions éloignées que dans les régions accessibles

Comparativement aux autres régions, les collectivités éloignées comptaient une plus grande proportion de femmes autochtones. Les données du Recensement de 2016 montrent que la majorité des femmes et des filles autochtones (58,2 %) vivent dans des régions accessibles ou facilement accessibles, alors que 26,7 % vivent dans des régions éloignées ou très éloignées (Leclerc, 2021)²³. Toutefois, à mesure que l'éloignement des collectivités augmente, la proportion de femmes et de filles autochtones s'accroît considérablement : les femmes et les filles autochtones représentent 4,9 % des femmes et des filles au Canada, et 72,5 % de celles qui vivent dans des régions très éloignées (Leclerc, 2021).

La violence et les traumatismes intergénérationnels sont omniprésents au sein des communautés autochtones, et la discrimination et le racisme systémiques ont également rendu les Autochtones vulnérables à la victimisation à l'extérieur de leurs communautés (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Il a été démontré que les femmes et les filles autochtones et les Autochtones de diverses identités de genre subissent des niveaux disproportionnellement élevés de violence (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Dans les régions éloignées, des proportions considérables de femmes autochtones ont été victimes de violence (**tableau 1**). Par exemple, un peu moins de 1 femme autochtone sur 10 (9 %) avait été victimisée par un partenaire intime ou une autre personne au cours des 12 mois précédents. Par ailleurs, 1 femme métisse sur 10 (10 %) a été victime de violence, tout comme 6 % des femmes des Premières Nations, et les femmes inuites étaient particulièrement nombreuses à avoir subi de la violence (20 %). Ces résultats concordent avec les constatations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019), qui montrent la mesure dans laquelle la colonisation a donné lieu à des taux particulièrement élevés de violence à l'égard des femmes inuites. Dans l'ensemble, la prévalence de la violence parmi les femmes autochtones dans les régions éloignées était comparable à celle observée chez les femmes qui vivaient dans des collectivités accessibles (8 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative (**tableau 1**)).

Dans les régions éloignées, la prévalence de la violence n'était pas statistiquement différente entre les femmes autochtones et leurs homologues non autochtones (9 % et 6 %, respectivement), y compris en ce qui concerne les femmes qui ont été victimes de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime (5 % et 4 %, respectivement ; **tableau 2**) ainsi que de VPI (14 % et 11 %, respectivement; **données non présentées**). La fréquence de la VPI et de certains types de violence était également semblable pour les femmes autochtones et non autochtones dans ces régions. Cependant, la petite taille de l'échantillon sur lequel ces constatations sont fondées pourrait faire en sorte que les différences dans les expériences de ces groupes ne soient pas décelables; les autres études canadiennes reposant à la fois sur des données déclarées par la police et sur des données autodéclarées ont toujours révélé des taux plus élevés de victimisation chez les femmes autochtones (Allen, 2020; Boyce, 2016; Heidinger, 2022). De plus, les études qualitatives donnent à penser que la normalisation de la violence fondée sur le sexe à l'endroit des femmes dans de nombreuses collectivités autochtones éloignées est

une conséquence généralisée de la colonisation (Brassard et autres, 2015), ce qui indique une possible sousreconnaissance de la violence chez les femmes de ces régions.

Moins du quart (23 %; données non présentées) des femmes autochtones vivant dans des collectivités éloignées qui avaient été victimes de VPI au cours de l'année précédente ont dit avoir fait appel à un service d'aide aux victimes. Cette proportion n'était pas statistiquement différente de celle observée chez les femmes non autochtones dans ces régions. Bien que la taille de l'échantillon ne permette pas d'effectuer une analyse plus poussée des expériences des femmes autochtones en ce qui concerne les services aux victimes dans les régions éloignées, une étude de 2018 sur les établissements d'hébergement pour les victimes et les personnes survivantes de violence autochtones permet de le faire. Selon les données de l'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence, en avril 2018, il y avait 47 établissements d'hébergement à court terme accueillant principalement des Autochtones dans les régions rurales, pour un total de 517 lits; le jour où les données ont été recueillies, 68 % des lits disponibles dans ces maisons d'hébergement étaient occupés, et 23 % des maisons d'hébergement étaient au maximum de leur capacité (Maxwell, 2020)²⁴. Il convient de souligner que les taux d'occupation étaient plus élevés dans les territoires (118 %) et dans les régions rurales de l'Alberta (104 %) et du Manitoba (80 %). Comme il a été mentionné, les régions éloignées de ces provinces et des territoires affichaient également des taux élevés d'affaires de violence à l'endroit des femmes déclarées par la police.

Tableau 1

Violence entre partenaires intimes et de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime envers les femmes autodéclarée au cours des 12 mois précédents, selon l'éloignement relatif de la région de résidence et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2018

Caractéristiques retenues	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles			
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		
de		à	de		à	de		à		
Identité autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit)										
Autochtone [†]	9	5.5	15.6	8	3.4	17.9	8	5.2	12.9	
Première Nation	6	2.7	14.7	11	3.5	29.4	12	6.3	21.6	
Métis	10	3.1	29.7	F	F	F	4	2.3	8.2	
Inuit	20	11.1	33.2	F	F	F	F	F	F	
Non-Autochtone	6	3.7	8.3	5 **	3.4	6.3	6	5.7	7.1	
Personne LGBTQ2										
Oui ^{††}	12	3.6	33.9	12	5.5	24.8	17	12.7	21.8	
Non	6	4.6	9.0	5	3.3	6.2	6 *	5.3	6.7	
Groupe ethnoculturel										
Personne appartenant à une minorité visible	F	F	F	F	F	F	6	4.3	7.3	
Personne n'appartenant pas à une minorité visible ^{2†}	7	4.9	9.2	5 **	3.7	6.6	7	5.8	7.4	
Statut d'immigrant										
Personne immigrante [†]	F	F	F	3	1.1	6.2	4	3.1	5.6	
Personne non immigrante	7	4.8	9.3	5 **	3.7	6.7	7 *	6.3	8.0	
Incapacité										
Personne ayant une incapacité [†]	9	6.2	14.0	8	5.3	11.5	10	8.3	11.0	
Personne n'ayant aucune incapacité	5	2.9	8.1	3 ***	1.8	4.0	4 *	3.5	5.0	

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement (p < 0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour les résidentes des régions accessibles ou facilement accessibles seulement (p < 0,05)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05) et de l'estimation pour les résidentes des régions accessibles ou facilement accessibles (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Comprend également les répondantes dont le sexe à la naissance ne correspondait pas à leur genre (c.-à-d. les personnes transgenres et de diverses identités de genre) et qui se sont identifiées comme des femmes au moment de la tenue de l'enquête.

2. La population n'appartenant pas à une minorité visible comprend les Blancs d'origine unique, les Autochtones d'origine unique, de même que les Blancs/Latino-Américains et les Blancs/Arabes-Asiatiques occidentaux d'origines multiples, conformément à la définition du recensement.

Note : La violence entre partenaires intimes comprend la violence physique, sexuelle et psychologique ainsi que l'exploitation financière commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. La violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime comprend la violence physique et sexuelle commise par une personne qui n'est pas un partenaire intime. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Tableau 2

Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime commise envers les femmes autodéclarée au cours des 12 mois précédents, selon l'éloignement relatif de la région de résidence et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2018

Caractéristiques retenues	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles			
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		
		de	à		de	à		de	à	
Identité autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit)										
Autochtone [†]	5	2.7	10.6	7	2.6	17.1	7	3.8	11.3	
Première Nation	2	0.8	6.0	9	2.6	28.8	9	4.1	19.2	
Métis	F	F	F	F	F	F	4	1.7	7.5	
Inuit	14	5.7	29.7	F	F	F	F	F	F	
Non-Autochtone	4	2.2	6.3	3	2.1	4.8	4	3.9	5.1	
Personne LGBTQ2										
Oui ^{††}	10	2.5	33.9	8	3.1	20.3	12	8.7	16.8	
Non	4	2.6	6.3	3	2.1	4.9	4 [*]	3.6	4.9	
Groupe ethnoculturel										
Personne appartenant à une minorité visible	F	F	F	F	F	F	4	2.7	5.4	
Personne n'appartenant pas à une minorité visible ^{2†}	4	2.7	6.3	3	2.4	5.1	5	4.0	5.4	
Statut d'immigrant										
Personne immigrante [†]	F	F	F	F	F	F	3	1.8	3.9	
Personne non immigrante	4	2.8	6.5	4 ^{**}	2.4	5.2	5 [*]	4.4	6.0	
Incapacité										
Personne ayant une incapacité [†]	6	3.4	10.5	6	3.4	9.4	7	5.7	8.2	
Personne n'ayant aucune incapacité	3	1.5	5.5	2 ^{***}	1.1	3.0	3 [*]	2.3	3.6	

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement (p < 0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour les résidents des régions accessibles (p < 0,05)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05) et de l'estimation pour les résidents des régions accessibles (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Comprend également les répondantes dont le sexe à la naissance ne correspondait pas à leur genre (c.-à-d. les personnes transgenres et de diverses identités de genre) et qui se sont identifiées comme des femmes au moment de la tenue de l'enquête.

2. La population n'appartenant pas à une minorité visible comprend les Blancs d'origine unique, les Autochtones d'origine unique, de même que les Blancs/Latino-Américains et les Blancs/Arabes-Asiatiques occidentaux d'origines multiples, conformément à la définition du recensement.

Note : La violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime comprend la violence physique et sexuelle commise par une personne qui n'est pas un partenaire intime. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

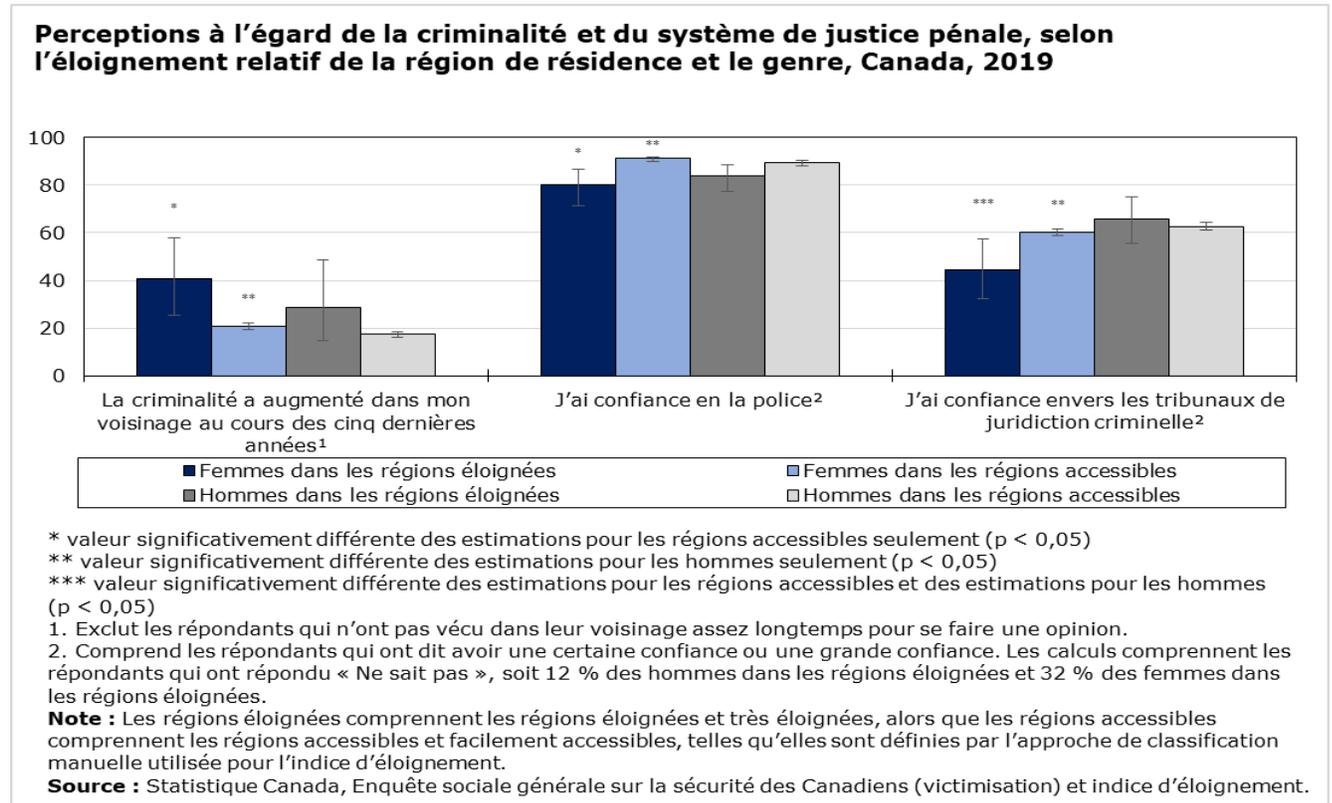
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Les femmes vivant dans des régions éloignées sont plus susceptibles de dire que la criminalité est en hausse, et sont moins susceptibles d'avoir une grande confiance à l'égard de la police ou des tribunaux de juridiction criminelle

En plus des mesures des taux de crimes déclarés par la police et du signalement des crimes à la police, qui sont toutes plus élevées dans les régions éloignées, on mesure les sentiments des femmes à l'égard de la sécurité et de la criminalité dans leurs collectivités. Selon les données autodéclarées tirées de l'ESG, de nombreuses femmes vivant dans des régions éloignées ont déclaré qu'elles croyaient que la criminalité dans leur collectivité avait augmenté au cours des cinq années précédentes (41 %); cette opinion était considérablement plus répandue chez les femmes vivant dans les régions éloignées que chez celles qui résident dans des régions accessibles (21 %; graphique 1). De plus, les femmes vivant en région éloignée étaient moins susceptibles que celles vivant dans les régions accessibles d'avoir une

grande confiance à l'égard de la police (80 % par rapport à 91 %) ou des tribunaux de juridiction criminelle (45 % par rapport à 60 %). Aucune différence n'a été observée au chapitre des perceptions entre les hommes des régions éloignées et ceux des régions accessibles.

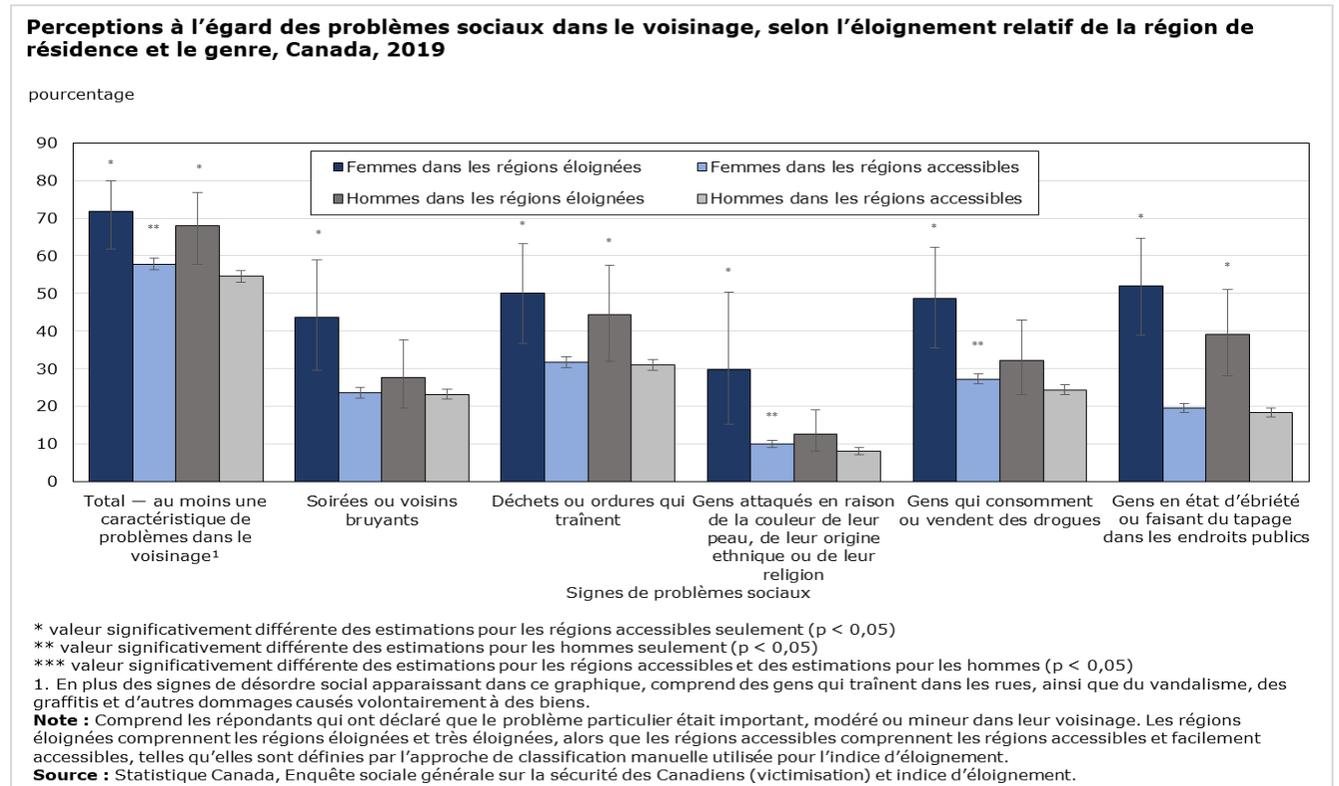
Graphique 1



Au total, 7 femmes sur 10 vivant dans les régions éloignées disent que leur voisinage présente des signes de problèmes sociaux

En plus des perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, de nombreuses femmes vivant dans des régions éloignées ont parlé de certains aspects problématiques de leur collectivité. Parmi ces femmes, plus de 7 sur 10 (72 %) ont déclaré que leur voisinage était caractérisé par des signes de problèmes sociaux, une proportion considérablement plus élevée que celle observée chez les femmes vivant dans des régions accessibles (58 %; graphique 2). Par exemple, 52 % des femmes vivant dans les régions éloignées ont déclaré que les gens en état d'ébriété ou faisant du tapage étaient un problème dans leur voisinage, comparativement à 19 % des femmes résidant dans les régions accessibles. De même, les femmes vivant dans des régions éloignées ont plus souvent déclaré que leur voisinage avait des problèmes de déchets et d'ordures qui traînent (50 % par rapport à 32 % des femmes vivant dans des régions accessibles), de gens qui consomment ou vendent des drogues (49 % par rapport à 27 %), de soirées ou de voisins bruyants (44 % par rapport à 24 %) et de gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion (30 % par rapport à 10 %)

Graphique 2



La faible résilience économique est plus courante chez les femmes vivant dans les régions éloignées

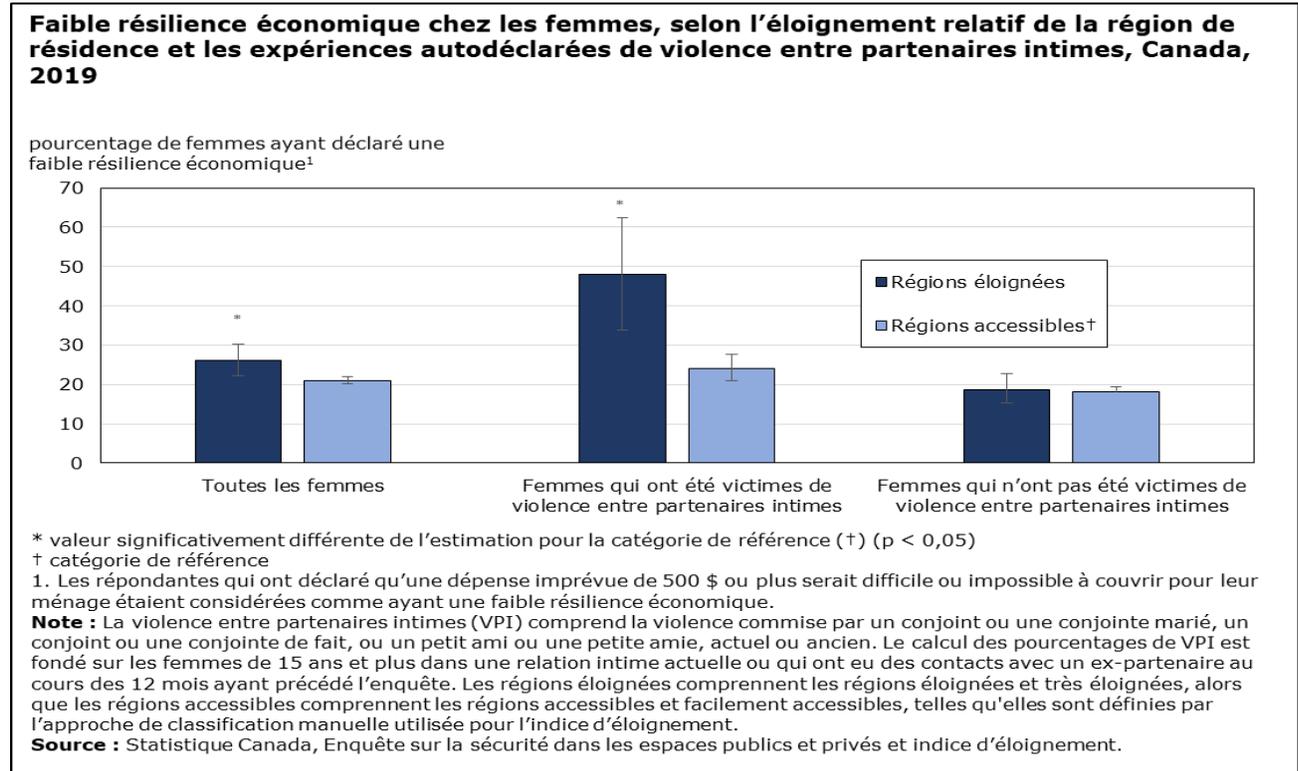
La résilience économique — la capacité de faire facilement face à des dépenses imprévues ou de joindre les deux bouts — est intrinsèquement liée aux expériences de VPI des femmes. Le fait pour un partenaire d'empêcher son ou sa partenaire de travailler ou de priver cette personne de ressources financières est en soi une forme de violence fondée sur le sexe qui se produit dans le contexte des relations intimes. Dans d'autres situations, une famille dont les dépenses sont difficiles à assumer peut subir des niveaux de stress plus élevés, ce qui peut contribuer à la violence; une femme qui a moins accès à des ressources financières peut trouver plus difficile d'obtenir un logement sécuritaire loin d'un partenaire violent (Annan, 2008). De plus, les femmes qui quittent un foyer qu'elles partageaient avec un partenaire violent peuvent éprouver des difficultés financières lorsqu'elles tentent d'obtenir un logement et, dans certains cas, lorsqu'elles tentent de s'adapter à la vie de mère monoparentale.

Bien que les aspects économiques de la violence envers les femmes fassent déjà partie de nombreux programmes de services aux victimes, il est important d'aborder la question du point de vue des collectivités éloignées. La pénurie de logements dans les régions éloignées a reçu beaucoup d'attention au Canada, et dans ces régions, il peut être particulièrement difficile de déménager dans une autre collectivité pour y trouver un endroit où vivre. D'autres enjeux, comme l'accès à un emploi et le coût

généralement plus élevé des articles ménagers courants, peuvent également poser des problèmes particuliers aux femmes vivant dans les régions éloignées (Daley et autres, 2015; Leclerc, 2021).

Selon les données de l'ESEPP, une résilience économique plus faible était plus courante chez les femmes vivant dans les collectivités éloignées que chez les femmes qui résident dans les régions accessibles. Dans l'ensemble, 26 % des femmes vivant en région éloignée ont déclaré qu'il serait difficile ou impossible pour leur ménage de faire face à une dépense imprévue de 500 \$ ou plus; cette proportion était légèrement plus élevée que celle observée chez les femmes vivant dans des régions accessibles (21 %; graphique 3). Chez les hommes, une plus grande proportion ont également déclaré avoir une résilience économique plus faible dans les régions éloignées (20 % par rapport à 16 % des hommes vivant dans les régions accessibles; données non présentées). Dans les deux types de collectivités, les femmes ont plus souvent dit avoir une résilience économique faible que les hommes, soit 26 % comparativement à 20 % dans les régions éloignées et 21 % comparativement à 16 % dans les régions accessibles (graphique 3).

Graphique 3



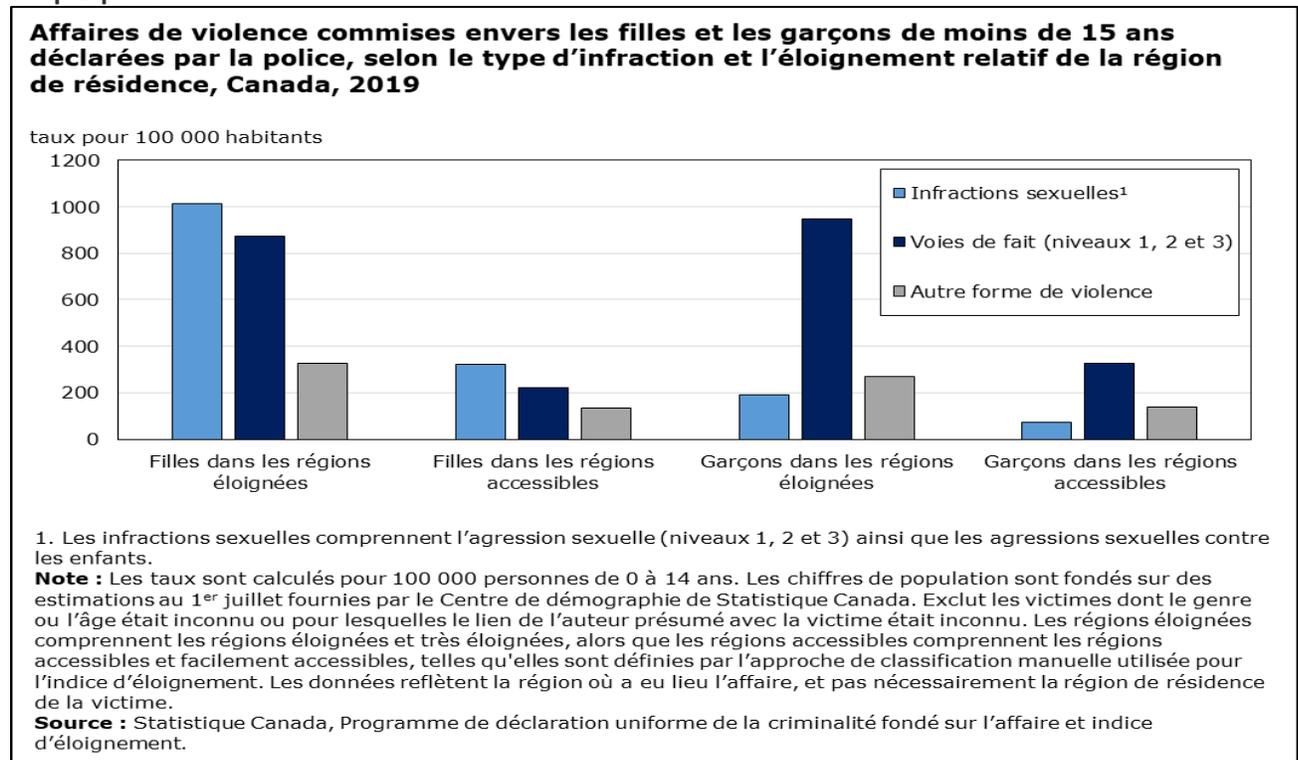
Les affaires de violence envers les filles de moins de 15 ans déclarées par la police sont considérablement plus fréquentes dans les régions éloignées

Il arrive souvent que la violence physique et sexuelle durant l'enfance ne soit pas signalée à la police. Par exemple, une faible proportion (5 %) des femmes vivant dans des régions éloignées qui ont été victimes de mauvais traitements durant l'enfance ont déclaré que la situation était venue à l'attention de la police. Dans les régions accessibles, cette proportion était de 7 % (une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative; données non présentées). Néanmoins, les données sur les mauvais

traitements subis pendant l'enfance déclarées par la police fournissent des renseignements importants sur le moment et le lieu où la violence sexuelle et physique envers les enfants se produit.

En 2019, les services de police dans les régions éloignées ont déclaré des taux de violence envers les enfants de moins de 15 ans qui étaient considérablement plus élevés que les taux déclarés par les services de police dans les régions accessibles. Dans les régions éloignées, les taux d'agressions sexuelles et d'infractions sexuelles envers les filles déclarées par la police étaient particulièrement élevés : ces infractions ont atteint le taux de 1 014 victimes pour 100 000 filles de moins de 15 ans, soit un taux plus de trois fois plus élevé que celui enregistré dans les régions accessibles (322 pour 100 000 filles de moins de 15 ans). Le taux de voies de fait²⁹ était quatre fois plus élevé chez les filles de moins de 15 ans vivant dans les régions éloignées (874 pour 100 000 filles par rapport à 223 pour 100 000 filles vivant dans les régions accessibles).

Graphique 4



POSSIBILITÉS

Il n'existe actuellement aucune statistique qui permette d'éclairer le lien entre l'extraction des ressources et d'autres projets de développement, d'une part, et la violence à l'égard des femmes en général, des femmes et des filles autochtones et des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuées et asexuelles (2ELGBTQQIA), d'autre part; ou qui permette de surveiller la nature et l'étendue de la victimisation dans ce contexte.

Statistique Canada recueille des données déclarées par la police sur les crimes avec violence commis dans les limites des territoires de chaque service de police, par l'intermédiaire du Programme DUC. Tous les services de police au Canada font rapport à ce Programme. Le DUC a pour objet de recueillir des renseignements sur le genre et l'âge des victimes de crimes avec violence, mais il ne fournit pas de renseignements sur l'identité autochtone de la victime ou de l'auteur, ni sur son identité 2ELGBTQQIA. Les renseignements sur l'identité autochtone peuvent être obtenus en couplant les enregistrements DUC aux données provenant de diverses sources, comme le recensement. Cependant, ce ne sont pas tous les services de police qui fournissent les identificateurs personnels nécessaires au couplage de ces enregistrements. Par ailleurs, un point important à l'égard de l'utilisation de ces données pour mesurer et surveiller ce problème tient au fait que les crimes ne sont pas tous signalés à la police et que le taux de signalement par les populations autochtones est encore plus faible que celui enregistré par les populations non autochtones.

En guise de contexte, il s'est toujours avéré difficile de recueillir les données sur les groupes autochtones dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Étant donné que le Programme DUC dépend de la collecte de données par les services de police et qu'il n'existe aucune définition ou pratique de collecte normalisée, le CCSJSC n'a pas été en mesure de recueillir des données de qualité sur l'identité autochtone. Afin de répondre à la demande croissante, Statistique Canada et l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) ont proposé une initiative visant à recueillir des données relatives à l'identité autochtone et à l'identité racisée de tous les auteurs présumés et victimes d'actes criminels, déclarées dans le cadre du Programme DUC. Par conséquent, Statistique Canada s'est lancé dans un processus de mobilisation afin de recueillir des commentaires provenant de diverses parties sur cette initiative, y compris les organisations autochtones et racisées et les services de police. Étant donné que cette initiative de collecte de données exige des efforts accrus et une communication constante avec plusieurs parties intéressées, y compris Statistique Canada, l'ACCP, les services de police, les communautés autochtones et racisées et les fournisseurs de systèmes de gestion des dossiers, une feuille de route a été créée pour assurer une mise en œuvre efficace de cette initiative de collecte de données. Nous finalisons actuellement le rapport de recommandations, qui comprendra les modifications du Programme DUC, de même que d'autres considérations techniques. Il faudra poursuivre la mobilisation et l'établissement des relations, car les recommandations ont été largement passées en revue par la police et les collectivités. Nous élaborons aussi des directives et une formation pratique aux fins de la mise en œuvre de la collecte.

Statistique Canada a également mené un certain nombre d'enquêtes sur la victimisation autodéclarée pour comprendre la nature, l'étendue et les facteurs de risque et de protection liés à la violence fondée sur le sexe, y compris la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA. L'un des défis liés aux enquêtes basées sur l'autodéclaration consiste à assurer un échantillon suffisamment grand pour fournir des estimations fiables sur les populations possédant certaines caractéristiques. Il est souvent impossible que les enquêtes par sondage puissent fournir des estimations statistiques fiables pour des populations spécifiques et relativement petites, en particulier au sein de petites régions géographiques. Cependant, selon le type d'information nécessaire et la zone géographique en question, les enquêtes par sondage pourraient représenter l'un des divers instruments permettant d'éclairer et de surveiller ce problème.

En conclusion, les sources de données que détient actuellement Statistique Canada ne sont plus considérées, à elles seules, comme suffisantes. Pour produire des statistiques, des études sont requises pour a) intégrer les sources de données, b) modifier les sources existantes, ou c) développer de nouvelles sources de données et d) poursuivre les études qualitatives sur cette question. Les voies appropriées à suivre dépendraient des besoins et des priorités en matière de données.

Statistique Canada s'engage dans des discussions et des collaborations avec des partenaires pour déterminer les besoins en matière de données et les solutions possibles, qui vont au-delà de la portée des données déclarées par la police et des enquêtes nationales sur la victimisation. Statistique Canada s'engage à produire des données désagrégées pour éclairer les problèmes auxquels sont confrontées diverses populations et participe activement aux réponses données par le gouvernement fédéral aux recommandations de la Commission des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et à la Stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le sexe au Canada.

RÉFÉRENCES

Findings and references cited throughout the brief are found in the following two analytical reports

Burczycka, Marta. 2022. "Women's experiences of victimization in Canada's remote communities." *Juristat*. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X

Heidinger, Loanna. 2022. "Violent Victimization and perceptions of safety: Experiences of First Nations, Métis and Inuit Women in Canada." *Juristat*. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X